



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU PAYS DE GRASSE**

**SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020**

**Délibération n°DL2020\_065 : Adoption du budget primitif 2020 de la régie autonome des transports Sillages**

Date de la convocation : 16/07/2020

Date d'affichage : 04 AOUT 2020

Date de la publication sur le site internet [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr) :

L'an deux mille vingt et le vingt-trois du mois de juillet à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Théâtre de Grasse, 2 avenue Maximilien Isnard à Grasse, en raison des contraintes sanitaires « covid », sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Julie CREAM, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Odile DESPLANQUES, Nicolas DOYEN, Gilbert EININGER, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Patrick ISNARD, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Martine ULBADI, Alain YBERT, Christian ZEDET.

**ETAIENT REPRESENTES PAR LEUR SUPPLEANT :** Claude BOMPAR par Michel CHARABOT, Pierre BORNET par Caroline COLLET.

**SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Claude CEPPI après la délibération n°097, Gérard DELHOMEZ après la délibération n°085, Jean-Marc GARNIER après la délibération n°093, Roger MISSENTI après la délibération n°088, Christian ZEDET après la délibération n°084.

**ONT DONNE POUVOIR :** Marie AMMIRATI à Christian ZEDET, Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Catherine BUTTY à Gilles RONDONI, Claude CEPPI à Gérard BOUCHARD à partir de la délibération n°98, Henri CHIRIS à Raoul CASTEL, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Maxime COULLET à Jérôme VIAUD, Gérard DELHOMEZ à Marc COMBE à partir de la délibération n° 086, Anne-Marie DUVAL à Nicolas DOYEN, Annie FRECHE à Christiane REQUISTON, Jean-Marc GARNIER à Serge PERCHERON à partir de la délibération n°094, Karine GIGODOT à Philippe BONELLI, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Roger MISSENTI à Pascal PELLEGRINO à partir de la délibération n°089, Claude SERRA à Jean-Marc MACARIO, Christian ZEDET à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n°085.

**ETAIENT ABSENTS :** Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Brigitte LUCAS, David VARRONE.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI

<b>CONSEIL DE COMMUNAUTE</b>	<b>DELIBERATION</b>
<b>DU 23 JUILLET 2020</b>	<b>N°DL2020_065</b>
<b>RAPPORTEUR : Jean-Marc DELIA</b>	
<b>FINANCES</b>	
<b>Adoption du budget primitif 2020 de la régie autonome des transports Sillages</b>	
<b><u>SYNTHESE</u></b>	
<b>Il est proposé au conseil de communauté de voter le budget primitif 2020 du budget annexe Régie des Transports Sillages.</b>	

Monsieur le Premier vice-président expose au conseil de communauté :

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-1, L2224-2 ;

**Vu** le projet de budget de la régie autonome des transports Sillages pour l'exercice 2020 préparé par le directeur conformément à l'article R. 2221-68 du code général des collectivités territoriales faisant apparaître les propositions suivantes :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

<b>CHAPITRES</b>	<b>Propositions 2020</b>
011 Charges à caractère général	10 561 300.00
012 Charges de Personnel	720 000.00
65 Subventions participations	500.00
67 Charges exceptionnelles	10 000.00
042 Amortissements et provisions	200 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 491 800.00</b>

<b>CHAPITRES</b>	<b>Propositions 2020</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté	876 482.74
70 Produits de gestion courante	774 000.00
73 Produits issus de la fiscalité (VT)	6 365 300.00
74 Dotations et participations	3 404 812.00
75 Autres produits de gestion courante	12 000.00
77 Produits exceptionnels	59 205.26
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 491 800.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

CHAPITRES	Propositions 2020
20 Immobilisations incorporelles	50 000.00
21 Immobilisations corporelles	170 917.21
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>220 917.21</b>

CHAPITRES	Propositions 2020
001 Excédent antérieur reporté	20 917.21
040 Amortissement des immobilisations	200 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>220 917.21</b>

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :  
(abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA)

- **D'APPROUVER** le projet de budget 2020 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus et conformément à la maquette financière jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus au chapitres détaillés ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le budget à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse, Monsieur le Comptable Public de Grasse ;

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20200723-DL2020\_065-BF

Regu le 04/08/2020